

Montrouge, le 31 juillet 2019

Le Groupe Crédit Agricole S.A. renforce son engagement humain et propose un socle social commun à ses collaborateurs partout dans le monde

Première concrétisation : un congé maternité rémunéré de 16 semaines

Le Groupe Crédit Agricole S.A. signe un accord cadre international avec la fédération syndicale internationale du secteur privé des services, UNI Global Union. Cet accord mondial porte sur les droits humains, les droits fondamentaux du travail et le développement du dialogue social. Il vient renforcer les engagements du Groupe en proposant le même socle social à tous ses collaborateurs, quel que soit leur lieu de travail et en participant à l'amélioration des conditions de travail. Cet accord offre un cadre de référence aux 75 000 collaborateurs du Groupe Crédit Agricole S.A. dans les 47 pays où il est implanté.

Un engagement social renforcé pour l'ensemble des salariés partout dans le monde

L'accord inclut notamment un engagement fort envers la parentalité puisqu'il pose le principe d'un congé maternité rémunéré de 16 semaines dont pourront bénéficier l'ensemble des salariées du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2021. Il recommande également aux entités de mettre en place des congés d'adoption ou de paternité afin de prendre en compte les différentes situations de parentalité.

Par ailleurs il porte les engagements suivants :

- **Un engagement en faveur du handicap** : il prévoit que chaque entité soit dotée d'un plan d'actions en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.
- **Un engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes** : il prévoit des mesures concrètes applicables à chaque étape du parcours professionnel destinées à assurer l'égalité.
- **Un engagement envers la prévoyance (incapacité, invalidité, décès et santé)** : il planifie la réalisation d'un état des lieux de l'ensemble des dispositifs de prévoyance en vigueur dans les entités du groupe pour situer les pratiques des entités par rapport à leur contexte national et professionnel

L'accord sera déployé dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent. Il constitue un socle de référence sur lequel les entités du Groupe développent localement leur politique sociale, partagée avec ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Un accord qui s'inscrit en ligne avec le Projet Humain du Groupe

Par cet accord, le Groupe réaffirme ses engagements envers le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux, au premier rang desquels figurent la liberté syndicale et l'interdiction de toute forme de discrimination.

Il s'agit de l'une des premières concrétisations des ambitions présentées par la banque dans le cadre du pilier humain de son Projet du Groupe. Celui-ci a pour objectif de faire du Crédit Agricole l'employeur préféré dans les services financiers en France et dans le Top 5 en Europe. Le renforcement du dialogue social est un élément important du dispositif. En plaçant les femmes et les hommes du Crédit Agricole au cœur de la réussite de son

Projet du Groupe, le Crédit Agricole construit un cadre de confiance propice à un engagement réciproque du collaborateur et de l'entreprise.

Enfin cet accord s'inscrit aussi dans le Code de bonne conduite, la Charte Ethique de l'entreprise et son adhésion à l'initiative Global Deal qui a pour objectif de renforcer le dialogue social et une croissance plus juste.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41

olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa